

COMMUNIQUE DE PRESSE DU GOUVERNEMENT DE LA NOUVELLE-CALEDONIE

Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie s'est réuni dans ses locaux de l'avenue Foch le jeudi 11 janvier 2001.

A l'issue de cette réunion, au cours de laquelle le gouvernement a adopté deux projets de délibération du congrès, une délibération du gouvernement, et dix-huit arrêtés, le communiqué suivant est diffusé :

Les arrêtés adoptés par le gouvernement concernent pour l'essentiel des décisions relatives à des autorisations de transport pour la conduite de véhicule de location avec chauffeurs, à des inscriptions au registre des transports publics routiers ainsi qu'à des indemnisations des agriculteurs sinistrés lors d'intempéries survenues au cours de l'année 2000.

Par ailleurs le gouvernement a arrêté l'exonération de la taxe générale à l'importation en faveur de matériels destinés à la réalisation d'opérations primées par le comité de gestion du fonds d'électrification rurale (F.E.R) pour la commune de Bourail.

Il a également procédé au remplacement de mademoiselle Moria WAHEO démissionnaire du conseil économique et social par madame Suzie VIGOUROUX en tant que personnalité qualifiée représentative de la vie économique sociale ou culturelle.

Enfin le gouvernement a arrêté un projet de délibération relative à la répartition des subventions destinées à des actions de prévention notamment contre les abus d'alcool, et la tuberculose, ou encore en faveur d'un meilleur suivi des grossesses.